



ESPACE Xavier ROUSSEAU

4 rue Charles Léandre - 61200 Argentan

Courriel : exr.argentan@wanadoo.fr

Site : www.loisirs-argentan-exr.org

CONVENTION DE PRÊT DE JEUX

Il a été convenu entre l'Espace Xavier Rousseau (l'E.X.R) représenté par Madame Brigitte Méneureul Présidente de l'Association et :

.....

représenté par.....
ce qui suit :

D'une part l'Espace Xavier Rousseau s'engage à faire le prêt de jeux pour Euros.

Ce prêt prendra effet du :à.....

au :à.....

Lors de la remise des jeux, l'E.X.R s'engage à ce que le matériel mis à disposition (jeux, règles, pupitres...) soit complet et en bon état de fonctionnement. Une fois le prêt effectué, le matériel restera sous la responsabilité de l'emprunteur jusqu'à sa restitution.

D'autre part s'engage à verser la somme
de :€ lors de l'emprunt. L'emprunteur s'engage à restituer le matériel à la date fixée au préalable. Celui-ci doit être complet et en bon état de fonctionnement.

Tout frais qu'occasionnerait un retour du matériel endommagé et, se qui se traduirait par l'impossibilité de l'utiliser, sera à la charge de l'emprunteur. Afin de garantir l'usage et le retour du matériel dans les meilleures conditions, une caution de 150 € est demandée. Celle-ci sera restituée qu'à partir du moment où l'emprunteur aura remplacé le matériel manquant ou défectueux. L'emprunteur dispose d'un délai d'un mois pour remplacer ou réparer le matériel, au-delà de ce temps la caution sera encaissée.

Le contrôle lors du prêt et de la réception des jeux sera effectué en présence des responsables des deux organismes. Convention faite en deux exemplaires.

La Présidente de l'E.X.R.

Le responsable de la structure.